

**Discours M.Reveau - Président**

Le 1<sup>er</sup> mars dernier, nous avons débattu de nos orientations budgétaires.

Dans les B.P. qui vous sont soumis ce soir, on les retrouve sous trois grands chapitres.

- A) Une volonté affirmée d'interventions en fonctionnement**
- B) Une gestion équilibrée sans pression fiscale forte ni recours à l'endettement**
- C) Une politique confirmée en équipements structurants**

**Une volonté affirmée d'interventions en fonctionnement**

Pour notre **fonctionnement**, ce n'est, évidemment, pas du train de vie de notre E.P.C.I. dont il s'agit mais bien de ses **engagements**, en particulier, **au service des habitants**.

Pour citer les principaux, ils s'élèvent à **1.874K€** consacrés à :

- la **sécurité des personnes et des biens**, soit **539K€** (S.D.I.S.),
- la **collecte et au traitement des ordures ménagères**, soit **449K€** (SYVALORM) ; ce montant, désormais plafonné comme évoqué lors du D.O.B., c'est autant qui n'est pas payé par les usagers en T.E.O.M.,
- la **culture et le patrimoine**, soit **244K€** dont 146K€ pour La Laverie, 86K€ pour Le Perche Sarthois ou bien encore 12K€ pour le très beau Festival de la Chéronne,
- l'**entretien des bâtiments économiques et des zones d'activités**, soit **209K€**,
- l'**aide au logement**, soit **107K€** pour le suivi de l'O.P.A.H.,
- le **tourisme**, soit **97K€** (O.T. entre Maine et Perche) hors étude sur la structuration tourisme,
- l'**aménagement du territoire**, soit **95K€** (47K€ pour le SMGV, 36K€ pour le SCOT et 12K€ pour le numérique) hors étude sur la mobilité,
- l'**enfance et la jeunesse**, soit **83K€** dont 51K€ pour le R.A.M. et 32K€ pour la Mission Locale,
- l'**environnement**, soit **51K€** (GEMAPI et différents Syndicats).

Dans le **fonctionnement** sont, également, inscrits 6.206K€ au « chapitre des atténuations de produits », lequel constitue le 1<sup>er</sup> chapitre de dépense dont **6.097K€ d'Allocation de Compensation reversée aux communes**.

Toujours au titre du **fonctionnement**, **6 indicateurs** sont à retenir :

- un **virement important à la section d'investissement, soit 2.961K€** ; c'est le résultat de dépenses bien maîtrisées ce qui permet ainsi de **financer plus du quart du budget d'investissement**,
- des **charges de personnel contenues** qui sont estimées à 1.021K€,
- des **dotations aux amortissements en hausse constante, soit 995K€ en 2021** contre 726K€ et 791K€ en 2019 et 2020. Elles sont la conséquence de nos investissements des années passées,
- une **perte de CVAE de 67K€ un peu moins forte qu'attendue** (2.132K€ contre 2.199K€ en 2020). C'est la traduction d'un tissu économique dynamique qui pour l'instant résiste à la crise,
- une **stabilité des dotations d'intercommunalité et de compensation** à 1.341K€ contre 1.332K€ en 2020,
- des **réserves d'environ 450K€** en tenant compte des dépenses imprévues et exceptionnelles.

Enfin pour le **fonctionnement**, une lecture des **contributions directes 2021** perturbée par la réforme de la C.E.T. Les entreprises en sont pour partie exonérées et cette exonération est compensée aux Collectivités par l'Etat.

### **Une gestion équilibrée sans pression fiscale forte ni recours à l'endettement**

En 2020, la **section de fonctionnement** dégage un **excédent de près de 673K€** soit à la fin de l'exercice un **résultat cumulé de plus de 3.352K€** ; quant à la **section d'investissement**, le **résultat est excédentaire de près de 341K€**, soit, déduction faite du résultat antérieur, un **résultat cumulé de près de 110K€**.

#### **1) Une fiscalité modérée :**

Conformément au D.O.B. ce B.P. prévoit une revalorisation des taux d'imposition de **seulement 3% appliquée uniquement aux taxes foncières**.

Pour mémoire, nos taux sont restés **identiques sur la longue période de 2003 à 2020** excepté en 2018.

Quant à la **Contribution Foncière des Entreprises** elle est **maintenue à 20,98%**.

Par là-même, nous affirmons notre volonté de donner aux acteurs économiques de la visibilité et de la stabilité.

Pour les taxes foncières, il s'agit :

- D'une part d'anticiper des pertes de recettes futures :
  - o économiques, du fait des conséquences de la crise sanitaire,
  - o et probablement du fait d'une baisse de nos dotations.
- D'autre part de conserver des marges de manœuvre pour notre fonctionnement comme pour nos investissements.

Nos taux restent, d'ailleurs, faibles et se situent toujours **nettement en dessous des moyennes départementale, régionale et nationale**.

Ainsi le taux du foncier bâti retenu est de **2,61%** contre 2,53% en 2020, soit **+ 0,08%** ; quand en **2019**, les **taux moyens départementaux, régionaux et nationaux étaient respectivement de 3,03%, 2,98% et 3,14%**.

Pour la totalité des contribuables concernés par les taxes foncières – particuliers et entreprises - cela se traduit par une **recette fiscale supplémentaire de 28K€**.

Enfin en 2021, l'**augmentation des bases** fixée par la loi de finance n'est que de **0,20%** contre **0,90% pour la T.H. et 1,20% pour les autres taxes en 2020**.

## **2) Pas d'emprunt nouveau :**

Alors que le B.P. qui vous est soumis conjugue grands chantiers, soutiens aux communes et services à la population, son financement ne prévoit pas de recourir à l'endettement.

Or en 2021, le **remboursement des capitaux s'élève à 851K€**, soit un **désendettement d'autant** qui sera constaté sur l'année.

Ce non recours à la dette est le fruit :

- De la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement confirmée par le **virement de 2.961K€ à l'investissement**,
- De **110K€ d'excédent d'investissement 2020** reporté en 2021,
- De la contrepartie des **dotations aux amortissements, soit 995K€**,
- D'une forte mobilisation des **subventions** de l'Etat, de la Région et du Département, soit **au total 4.585K€**.

### **Une politique confirmée en équipements structurants**

Le budget d'investissement s'équilibre, en effet, à un montant élevé : **11.595K€**.

Il convient, cependant, de le corriger de l'incidence de la création de plusieurs budgets annexes pour les zones d'activités.

Cela se traduit, par exemple, par 2.358K€ de dépenses au chapitre D27 et 2.801K€ TTC de recettes au chapitre R024.

Par contre, sont inscrits dans ce B.P. des **programmes d'investissements de grande importance**.

Pour ne citer que les principaux qui représentent **7.367K€** :

- **3.600K€** pour l'**extension du Parc du Coutier**, dossier sur lequel, depuis plusieurs mois, nous travaillons avec un investisseur qui porte un programme d'envergure tant en surface foncière qu'en surface construite.

J'ai eu l'occasion de lire en Conférence des maires une **lettre d'intention** qu'il nous a adressée à ce sujet.

Nos échanges devraient se confirmer, prochainement, par une **promesse de vente**.

Ce dossier repose, évidemment, la question de la répartition des futures recettes fiscales liées à un tel investissement.

Pour les autres programmes, on peut citer :

- **1.500K€** pour le futur **centre aquatique**,
- **1.124K€** pour le développement économique dont 375K€ de foncier et d'immobilier qui seront revendus,
- **715K€** pour les **fonds de concours aux communes**, l'autorisation de programme 2021 est conformément au D.O.B. de 375K€,
- **178K€** pour la **sécurité incendie** - participations au financement de la construction de la caserne de Montmirail/Gréez-sur-Roc et à l'extension de la caserne de Tuffé Val de la Chéronne -,
- **130K€** pour le **logement** - études du P.L.H. et de la future O.P.A.H. mais surtout aides aux particuliers -,
- **120K€** pour les **bâtiments communautaires** (contrôle d'accès et mise aux normes).

Notre Collectivité en mettant **le développement économique, au cœur de ses actions**, a su créer les conditions du financement de ses services et celui de ses équipements.

Cette **volonté politique partagée** permet :

- de disposer de bons équilibres budgétaires,
- de dégager de réelles capacités financières pour agir,
- de ne pas exercer de pression fiscale forte sur les contribuables.

Le B.P. 2021 d'investissement illustre, une nouvelle fois, ce choix avec des **programmes significatifs dans le domaine économique et des perspectives réelles de retours financiers, en fiscalité et en création d'emplois**.

Du fait du décalage entre les investissements prévus et leurs effets attendus, nos excédents pourraient, temporairement, diminuer avant de se reconstituer et mieux encore de se renforcer.

Les B.P. qui vous sont soumis ont été élaborés avec **lucidité sans pour autant renoncer à nos ambitions** pour le territoire de l'Huisne Sarthoise et la qualité de vie de ses populations.